

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

**Cofinancement d'une mission de médiation
sociale entre les ménages nomades sédentarisés
et les services sociaux de polyvalence
de secteur dans le Nord du département**

Rapport n° CP/2013/90

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la suite de la demande partielle de subvention de fonctionnement de l'association AVA habitat et nomadisme, pour l'année 2013. Les deux missions décrites qui sont l'objet de cette demande de subvention étaient auparavant prises en charge dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Le bilan des missions de médiation sociale et de médiation locative soutenues antérieurement par le FSL, a montré l'utilité de ces interventions, notamment à Mertzwiller, Kaltenhouse, Sessenheim, Haguenau et Soufflenheim, que le Département pourrait soutenir de manière spécifique.

Dans la logique de contraction des dépenses de fonctionnement, la subvention 2013 est réduite de 4 % par rapport aux paiements du FSL en 2011 et 2012.

Les objectifs de l'association « AVA habitat et nomadisme » créée en décembre 2002, sont les suivants :

« - *développer et promouvoir des projets d'habitat adaptés aux modes de vie des populations nomades, semi-nomades et sédentarisées,*
- *mettre en adéquation les attentes des populations susnommées et celles des pouvoirs publics et des collectivités locales à travers des projets adaptés impliquant tous les acteurs,*
- *[...] fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs facilitant la coexistence entre les populations du voyage et la culture environnante [...]* ».

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées a repéré sur l'ensemble du département environ 450 familles sur 73 sites dans une cinquantaine de communes vivant sur des sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 10 ans, le Département soutient l'intervention d'AVA habitat et nomadisme, en lien avec les communes concernées, sur les sites de nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (PLA-I, auto construction ou auto réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Considérant les avancées indéniables réalisées dans ce domaine, ces initiatives ont été retenues et confortées par le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2010-2014.

Depuis 2010, deux actions étaient prises en charge au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) relevant du Département. Dans le cadre du nouveau règlement intérieur du FSL adopté le 7 janvier dernier, les actions de médiation sociale et/ou locative ne sont plus financées au titre du FSL.

C'est dans ce cadre que le Département a été sollicité de nouveau pour participer au financement de la mission de médiation sociale entre les ménages des sites d'habitat précaire du nord du département, notamment pour les trois sites de Kaltenhouse (Sablière, terrain d'aviation et Rosenfeld) et les sites de Mertzwiller, Haguenau, Soufflenheim et Sessenheim. C'est cependant globalement plus de trente sites qui sont identifiés sur les secteurs des maisons du Conseil Général de Wissembourg, Haguenau et Saverne.

On observe des difficultés entre les intervenants sociaux (Protection maternelle et infantile, service social polyvalent de secteur, etc.) et les publics habitant sur ces sites. C'est pourquoi, l'association AVA habitat et nomadisme, forte de son expérience d'intervention dans le domaine de l'habitat adapté aux besoins de ces ménages peut être un relais à la fois culturel et social entre les intervenants sociaux de secteur et les habitants.

En effet, le contexte souvent difficile dans lequel s'inscrit la mission des travailleurs sociaux (agressivité, refus d'accepter un accompagnement social, exigence de réponses immédiates...) est un frein à l'efficacité des interventions sur les sites d'habitat précaire.

C'est pourquoi, AVA propose une intervention sur les axes suivants :

- assurer une médiation « traductrice de culture » entre les habitants des terrains et les institutions
- développer des actions sur les terrains en lien étroit et en proximité des populations.
- étudier la problématique du transport dans l'objectif de favoriser l'assiduité scolaire et d'enrayer l'absentéisme.
- assurer l'interface entre les familles et les différents intervenants sociaux (Département, associations, mission locale, Pôle Emploi...).

Mise en place en décembre 2007, cette mission a permis des avancées indéniables sur plusieurs sites où les liens entre les services de polyvalence de secteur et les populations y habitant se sont améliorés

Cette action est complétée par une intervention plus ciblée sur le site du Rosenfeld à Kaltenhouse sur lequel une démarche de rénovation forte du site est en cours, grâce aux crédits de l'ANAH (agence nationale de l'habitat). Au-delà de l'investissement fort sur le bâti, un accompagnement social et locatif renforcé, en lien avec les services de polyvalence de secteur, est nécessaire.

C'est pourquoi, il vous est proposé de poursuivre ces deux interventions en attribuant à « AVA habitat et nomadisme » une subvention de fonctionnement 2013 de 63 000 € représentant 17.14 % du budget prévisionnel 2013 et se décomposant de la manière suivante :

- 43 400 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord du département ;
- 19 600 € pour la mission de médiation logement sur le secteur du Rosenfeld à Kaltenhouse.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29051	65-6574-72	100 000,00 €	100 000,00 €	43 400,00 €
24284	65-6574-72	128 000,00 €	123 658,52 €	19 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "AVA habitat et nomadisme" une subvention de fonctionnement d'un montant total de 63 000 € représentant 17.14% du budget prévisionnel de l'association au titre de l'année 2013, dont :

- 43 400 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord du département ;

- 19 600 € pour la mission de médiation logement sur le secteur du Rosenfeld à Kaltenhouse.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre l'association "AVA habitat et nomadisme" et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL